

Le nombre suivant de colons des diverses catégories ont demandé de bénéficier de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers: 505 soldats-colons, 377 colons ordinaires, 189 familles britanniques. De ce nombre 271 soldats-colons ont obtenu ces bénéfices, contractant une dette globale de \$899,615 et obtenant une réduction de \$201,293; 216 colons ordinaires, dette \$789,378, réduction, \$224,153; 90 colons de l'Empire, dette \$395,745, réduction, \$133,318.

En vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, le personnel de surveillance du département fait l'évaluation des terres et soumet les demandes des colons (autres que ceux établis en vertu du plan d'établissement des soldats sur les terres). Au 31 décembre 1936, 5,193 évaluations de terres et rapports avaient été faits en Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario.

Durant l'année civile 1936 le personnel de surveillance a fait 1,575 enquêtes au nom du ministère des Mines et Ressources (branche de l'Immigration); il s'agissait de projets d'admission d'immigrants au Canada; 4,072 enquêtes dans des districts ruraux au sujet de demandes faites en vertu de loi des allocations aux anciens combattants de 1930; 3,527 enquêtes pour le ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la commission canadienne des pensions au sujet des demandes de secours, et des enquêtes spéciales au sujet de cas de pensions dans les districts ruraux; 327 évaluations de terre pour la commission des prêts agricoles.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.*

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'Etat du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouverneur Général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du grand sceau du Canada et du sceau privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire fédéral et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, ordonnances, lettres patentes et autres documents revêtus du grand sceau et du sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les Chambres de Commerce, sur les compagnies, sur la tempérance, sur les droits d'auteur, sur la naturalisation, sur les brevets d'invention, sur les syndicats ouvriers, sur la libération conditionnelle, sur la concurrence commerciale déloyale, ainsi que la réunion et le dépôt des documents parlementaires. Les statistiques regardant les brevets d'invention et les droits d'auteur paraissent au chapitre XVII, pp. 627-629. Les informations suivantes sur d'autres sujets ont été puisées au fil de l'administration.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1936, 371 compagnies à la capitalisation globale de \$141,237,550 ont été incorporées sous la loi des compagnies et ses amendements. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 237 sociétés, dont 41 ont augmenté leur capital de \$54,073,000 et 76 l'ont diminué de \$79,640,610; les autres 120 obtinrent des lettres patentes supplémentaires pour diverses fins (changement de la raison sociale, extensions de pouvoirs, etc.). La capitalisation des nouvelles sociétés et l'accroissement du capital des compagnies existantes forment un total de \$195,310,550, contre-balancée en partie par les diminutions de capitalisation dont il vient d'être question et qui représentent une somme de \$79,640,610.

* Revisé par E. H. Coleman, C.R., sous-secrétaire d'Etat, département du Secrétaire d'Etat.